

LE C. T. F. ORGANISE LES 5 et 8 mai 2016

UN LONG RANGE TROPHY



en une seule manche

et trois catégories de tirs

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2016 et d'un extrait de casier judiciaire valable , à fournir le jour du concours ainsi que les autorisations originales pour les armes utilisées

Distance : 600 mètres.

Catégories :

- 1 - Arme à visée optique catégorie BENCH REST : tir sur table B. R. avec bipied + appuis arrière au choix
- 2 - Arme à visée optique catégorie BENCH REST : tir sur table B. R. avec trepied + appuis arrière au choix
- 3 - Arme à visée optique catégorie SHARPSHOOTER: tir couché sur appui bipied, pour cette catégorie , aucun appuis arrières n'est autorisés , seul la main non gantée est autorisée

Calibres : le calibre 338 ou supérieur sont interdit

Cibles : (Sius T bar)

Catégories BENCH REST et SHARPSHOOTER : cible ISSF 300 M avec centre blanc diamètre 100 mm.

Arrivées aux pas de tir 10 minutes avant la série !

MATCH :

Installations du tireur : 5 minutes

Essais : 10 minutes, nombre de coups illimités.

Match : CATEGORIES BENCH REST et SHARPSHOOTER : 30 BALLEES EN 30 MINUTES.

Pour son concours le tireur: dispose de 30 cartouches à placer dans un ravier fournis et le solde de ses cartouches est hors de portée .

SEUL LA PREMIERE SERIE DE CHAQUE CATEGORIE COMPTE POUR LE CONCOURS

les essais et le tir de concours sont réalisés sur le grand visuel du scius et le tireur ne peut pas utiliser le mode zoom afin de voir uniquement les zones des points plus élevées , le tireur ne peut en aucun cas toucher le scius , seul les commissaires présent sur stand sont autorisés à le faire .(un visuel qui rentre a la table de correction en mode zoom sera automatiquement écarté et déclassé)

Si une cartouche ne pouvait être tirée ; à la fin de son concours il le fait constater au commissaire présent qui l'autorise a reprendre le nombre de cartouches nécessaires afin d'obtenir ses 30 tirs

Participation : 10 Euros par concours.

Inscriptions:

concours.ctfamenne@gmail.com

Lot aux premiers de chaque catégorie

Consolation

Tirage au sort parmi les tireurs étant toujours présents à la remise des prix : 1 lot surprise

Restauration prévue:

- américain frites salade 11€

ou cuisse de volaille sauce champignons + frites 10 €

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours , chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction

Pour le CTF

B. Streignard – Jean-Marc Fortemaison – Michel Planchon